

EXCLUSIONS RELATIVES

*www.jurantiel.com, par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel***

Exclusions de garantie susceptibles de négociation ou de conventions contraires. Les exclusions relatives sont essentiellement d'origine légale (voir **Exclusions légales**). Ce sont celles qui admettent un rachat (voir **Exclusions rachetables**). Dans leur origine légale, ces exclusions se présentent comme des dispositions supplétives de volonté. A défaut de stipulation de contraire, l'exclusion légale s'applique. Les exclusions absolues (comparer avec cette expression) qui sont à leur opposé proviennent des dispositions impératives, plus particulièrement des dispositions ayant un caractère public absolu.

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**